



CLASSIQUES  
GARNIER

O'BRIEN (John), « Images posthumes d'une amitié ; ou, comment la rencontre se transforma en reconnaissance », *Bulletin de la Société internationale des amis de Montaigne Montaigne outre-Manche*, n° 74, 2022 – 1, p. 55-73

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-12975-2.p.0055](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-12975-2.p.0055)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.*

© 2022. Classiques Garnier, Paris.  
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.  
Tous droits réservés pour tous les pays.

O'BRIEN (John), « Images posthumes d'une amitié ; ou, comment la rencontre se transforma en reconnaissance »

RÉSUMÉ – À partir d'une analyse des sources historiques, nous nous proposons d'interroger la stratégie, tant politique que littéraire, mise en place par Montaigne pour remodeler l'image de son ami sarladais ternie par son association à un brûlot sulfureux, *La Servitude volontaire*. Par ce procédé, Montaigne confère à La Boétie une identité propre, un statut et une lisibilité, et transforme le souvenir de ses rencontres concrètes en acte de reconnaissance.

MOTS-CLÉS – rencontre, La Boétie, reconnaissance, *Servitude volontaire*, famille, amitié

O'BRIEN (John), « Posthumous images of a friendship: or, how encounter turned into recognition »

ABSTRACT – Through an analysis of the historical sources, we aim to examine Montaigne's political and literary strategy to re-shape the image of his Sarladais friend tarnished by his connection with an incendiary polemical tract, *La Servitude volontaire*. In so doing, Montaigne bestows on La Boétie an identity of his own, a standing and a readability, and transforms the memory of his concrete encounters into an act of recognition.

KEYWORDS – encounter, La Boétie, recognition, *Servitude volontaire*, family, friendship

## IMAGES POSTHUMES D'UNE AMITIÉ ; OU, COMMENT LA RENCONTRE SE TRANSFORMA EN RECONNAISSANCE

La scène se passe à Sarlat au mois de février 1574<sup>1</sup>. Grâce à une escalade des murs, le sieur Geoffroy de Vivant (ou Vivans ; 1543-1592) se rend maître de la ville. Ce capitaine protestant agissant sous les ordres de François de La Noue n'a que trente-six hommes pour exécuter ce coup de main qu'il réussit pourtant sans difficulté<sup>2</sup>. Averti toutefois « que certain grabuge estoit arrivé à Casteljaloux<sup>3</sup> », il s'y achemine, met en déroute les troupes du sieur de Compagnol et du capitaine Bromataire, puis, aux côtés de son fidèle ami Guy de Montferrand, baron de Lagoiran, reprend le chemin de Sarlat. Sur ces entrefaites,

quelques habitants de son party, nommés Les Séries, Bournazel, La Bertrandie, s'étant rebellés, se résolvoient de luy fermer la porte à son retour, comme ils féirent, persuadez, à ce qu'ils ont dit depuis, par les raisons d'un livret que le sieur de la Boitie, l'un de leurs concitoyens, avoit fait en ce temps là, *La servitude volontaire*; et apres, cette canaille se laissa surprendre aux habitants catholiques qui les chassèrent ignominieusement de la place, et depuis périrent misérablement comme traistres<sup>4</sup>.

---

1 Pour cet événement, nous suivons *Faits d'armes de Geoffroy de Vivant*, éd. Adolphe Magen, Agen, Michel et Médan, 1887, p. 10-12. Consulter aussi Jean-Joseph Escande, *Histoire de Sarlat*, Sarlat, Lafaysse, 1903, p. 145-146 et Anne-Marie Cocula, « Trois siècles de carnaval à Sarlat », *Annales du Midi*, t. 93, n° 151, 1981, p. 5-16, ici p. 10-13.

2 J.-J. Escande, *Histoire de Sarlat*, *op. cit.*, p. 145, indique « une troupe composée de quarante gentilshommes et d'une vingtaine de soldats ».

3 *Faits d'armes*, éd. citée, p. 12.

4 *Ibid.*, p. 12-13. Une insertion portée en marge ajoute « intitulé » avant « *La servitude volontaire* ». Pour l'identification de ces personnages, voir Jean Tarde, *Chroniques*, annotées par le Vicomte Gaston de Gérard, introduction de Gabriel Tarde, Paris, H. Oudin et Alphonse Picard, 1887, p. 253-254, n. 2 et 3, et p. 254, n. 2. Tarde, pas plus qu'Escande ou Cocula, ne mentionne la *Servitude volontaire*.

Cet épisode est parfaitement emblématique d'une certaine interprétation et d'un certain usage de la *Servitude volontaire* lors des guerres de religion : c'est un traité qui incite non seulement à la résistance, mais encore, selon les termes du texte, à la rébellion, et peut entraîner des conséquences graves ou franchement néfastes pour ses lecteurs ou auditeurs.

Quelques mois auparavant, à l'assemblée protestante de Millau en décembre 1573, le traité est activement exploité dans un but semblable :

Les esprits étoient déjà si aigris que tout tendoit à une guerre nouvelle ; ce qui les anima encore davantage, furent certains escrits qui coururent en ce tems-là, entre autres le livre intitulé, (de l'esclavage volontaire ou l'Anthenoticon. C'estoit un ouvrage d'Etienne de la Boétie, Conseiller au Parlement de Bourdeaux [...]). On affecta de le répandre alors pour disposer les esprits à la révolte<sup>5</sup>.

Ici comme là, la véhémence du traité, sa puissance de persuasion, son aigreur même poussent les gens à la révolte contre l'ordre établi. L'enjeu n'en est donc pas négligeable ; en particulier, l'*Anthenoticon* (la *Servitude volontaire*) est classé parmi des « libelles [...] tendant à aigrir les esprits », et qui sont, pire encore, des « livres séditioneux<sup>6</sup> ».

On comprend mieux dès lors pourquoi à partir de 1580 et de la première édition de ses *Essais*, Montaigne répondra très précisément à cet usage de la *Servitude volontaire* et à la représentation de son ami disparu que cet usage projette. Pour contrer toute accusation de rébellion et de sédition, il attaque d'abord dans le chapitre 1, 28 l'emploi abusif de ce pamphlet qui explique par conséquent son absence des *Essais*, contre son idée première :

Parce que j'ay trouvé que cet ouvrage a esté depuis mis en lumiere, et à mauvaïse fin, par ceux qui cherchent à troubler et changer l'estat de nostre police, sans se soucier s'ils amenderont [...], je me suis dédit de le loger icy. (I, 28, 194<sup>7</sup>)

5 Jacques-Auguste de Thou, *Histoire universelle*, La Haye, Henri Scheurleer, 1740, v : 1573-1580, p. 14 (livre LVII).

6 *Ibid.*, v, p. 1. Pour la perception de la *Servitude volontaire* comme brûlot séditioneux, voir John O'Brien et Marc Schachter (dir.), *Sedition. The Spread of Controversial Literature and Ideas in France and Scotland, c. 1550-1610*, Turnhout, Brepols, 2021, p. 33, 142 ; Henri de Sponde, *Annalium [...] Cæs. Baronii continuatio*, 3 t., Paris, Denys de La Noüe, 1641, III, p. 562, sous l'année 1573 : « Interea que seditiosissima scripta evulgârunt ad incendendos populorum adversus Regem animos : atque imprimis *Anthenoticon* Stephani Boëthij » (« Entretiens, ils [les huguenots] diffusèrent des écrits extrêmement séditioneux pour enflammer l'esprit du peuple contre le roi, et en premier lieu la *Servitude volontaire* d'Étienne de La Boétie »).

7 *Les « Essais » de Michel de Montaigne*, éd. Pierre Villey et V.-L. Saulnier, Paris, PUF, 1965. Ce sera notre édition de référence.

Comme cette explication pourrait tout de même passer pour un choix personnel et une apologie de sa propre attitude politique, il enchaîne par le portrait intellectuel et moral de l'auteur respectueux des lois et de la paix publique :

il [La Boétie] avoit un'autre maxime souverainement empreinte en son ame, d'obeyr et de se soumettre tres-religieusement aux loix sous lesquelles il estoit nay. Il ne fut jamais un meilleur citoyen, ny plus affectionné au repos de son païs, ny plus ennemy des remuemens et nouvelletez de son temps. Il eut bien plustost employé sa suffisance à les esteindre, que à leur fournir dequoy les émouvoir davantage. (*loc. cit.*)

Et il ajoute une remarque sur la visée véritable de l'ouvrage, susceptible d'affecter son interprétation : « Il l'écrivit, par manière d'essai, en sa première jeunesse, à l'honneur de la liberté contre les tyrans » (*ibid.*, 183-184).

Si la première citation cherche à redresser la déformation du propos de la *Servitude volontaire* et la troisième à dénoncer toute utilisation et interprétation contraires aux intentions de son auteur, la deuxième restitue ce qui n'est pas toujours présent dans les références politiques à ce traité, c'est-à-dire un nom, une identité. Le plus souvent aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, le pamphlet de La Boétie est cité sans nom d'auteur et parfois sans intitulé ; il circule de façon anonyme, sujet aux réfractions et aux torsions que son parcours lui imprime<sup>8</sup>.

Mais pourquoi cette valorisation d'un ouvrage qui n'est en principe qu'un parmi d'autres dans le corpus de leur auteur défunt ? Montaigne lui-même nous l'explique sans ambiguïté lorsqu'il décrit dans le même chapitre 28 de ses *Essais*, en donnant à l'ouvrage un titre précis, le propos d'un « discours » intitulé la *Servitude volontaire* et rebaptisé ensuite *Le Contre Un*, avec la remarque suivante : « Et si suis obligé particulièrement à cette piece, d'autant qu'elle a servy de moyen à nostre première accointance. Car elle me fut montrée longue piece avant que je l'[La Boétie] eusse veu, et me donna la première connoissance de son nom » (*ibid.*, 184). « Il n'est demeuré de luy que ce discours, encore par rencontre » (*loc. cit.*), mais il a fait naître une amitié dont l'essayiste

8 Pour l'anonymat et la *Servitude volontaire*, voir John O'Brien et Marc Schachter (dir.), *La Première Circulation de la « Servitude volontaire » en France et au-delà*, Paris, Champion, 2019, p. 98, 170, 184, 232, 277, 289-290.

affirme qu'« [i]l faut tant de rencontres à la bastir, que c'est beaucoup si la fortune y arrive une fois en trois siècles » (*loc. cit.*). Un manuscrit de la *Servitude volontaire* – il doit bien s'agir d'un manuscrit – avait été donc l'occasion de leur « accointance ». Avant la rencontre physique, la rencontre intellectuelle, comme un aléa, un hasard, mais qui devait tout changer<sup>9</sup>. Dans ces lignes qui sont autant une célébration qu'un tombeau résonne le double leitmotiv de la rencontre et du rôle particulier du manuscrit laboétien, en un lien indissoluble.

Ces trois précisions par Montaigne portant sur l'utilisation de la *Servitude volontaire*, la représentation de son auteur et l'interprétation de son texte ne viennent donc pas d'un simple souci de rectification. Conçues comme un ensemble, elles composent une poétique de la reconnaissance qui vise à une transformation du statut de La Boétie par le biais du discours de l'amitié. Il s'agit pour Montaigne d'infléchir la représentation de son ami pour ensuite réorienter l'interprétation donnée de lui, même s'il lui est impossible de supprimer certains usages contemporains qu'il voit d'un mauvais œil. À la fixité conjoncturelle qui ne trouve dans la *Servitude volontaire* qu'une source à piller à des fins polémiques ou politiques<sup>10</sup>, Montaigne oppose le discours d'une transvaluation qui livrera à ses lecteurs la possibilité de bien connaître et reconnaître « la face d'homme<sup>11</sup> » qui est celle de La Boétie. En faisant donc du chapitre I, 28 le point de convergence où s'imbriquent, autour d'un manuscrit particulier, la rencontre et la reconnaissance réunies sous l'égide de l'amitié, l'essayiste regroupe tous ces éléments dans une campagne habilement orchestrée de déplacement qui mettra désormais l'accent sur les qualités éthiques (amitié) et littéraires (poésie, orations) du Sarladais, tout en minorisant son rôle polémique, rapidement congédié. Si c'est un manuscrit qui a rendu possible l'« accointance » des deux parlementaires, ce sera l'amitié née de cette rencontre qui rendra possible la reconnaissance (*anagnorisis*) à partir de la reconstruction des traits

9 On lira sur cet épisode les pages lumineuses d'Olivier Guerrier, *Rencontre et reconnaissance. Les « Essais » ou le jeu du hasard et de la vérité*, Paris, Classiques Garnier, 2016, p. 71-75.

10 Voir par exemple J. O'Brien, « *Mais de quel roi parlez-vous, et de quel prince ?* Sovereign Power, Freedom and La Boétie's *La Servitude volontaire* in the 1580s », *Modern Language Review*, vol. 116, n° 2, 2021, p. 245-263.

11 Estienne de La Boétie, *De la servitude volontaire ou Contr'un*, éd. Malcolm Smith, avec des notes additionnelles de Michel Magnien, Genève, Droz, 2001, p. 70. Pour la notion de reconnaissance, le repère incontournable demeure l'étude de Terence Cave, *Recognitions. A Study in Poetics*, Oxford, Oxford University Press, 1988.

propres à établir l'identité et l'activité de La Boétie et à lui restituer son véritable visage ; ce qui rendra possible, dans un deuxième temps, le passage de la défiguration d'un texte à la re-figuration d'un homme. Nous examinerons ces aspects tour à tour.

### « UN SOUVENIR DE TON CAMARADE »

L'initiative de Montaigne se produit au moment de la création des premières histoires littéraires de la France. Neil Kenny a finement étudié la naissance de cette tradition nationale corrélée à la mémorialisation d'un panthéon d'écrivains<sup>12</sup>. Dans le cas qui nous intéresse, une étape décisive est marquée par la publication des *Bibliothèques* de La Croix du Maine en 1584 et de Du Verdier en 1585. Ce dernier publie deux courtes entrées sur La Boétie, l'une énumérant les opuscules parus en 1571/72, l'autre consacrée à la *Servitude volontaire* avec un renvoi au chapitre I, 28<sup>13</sup>. Chez La Croix du Maine, tout dans son entrée sur La Boétie est rapporté à Montaigne ; ce premier n'est reconnaissable que dans la mesure où il est associé à son ami. C'est d'ailleurs sous la même influence montaignienne que le bibliographe recense les différents ouvrages du Sarladais, dont le « Contre-un, traitant de la servitude volontaire<sup>14</sup> », car en revendiquant pour La Boétie la paternité de ces ouvrages, il ne fait que répéter, comme le fera Du Verdier, des informations dont les *Essais* sont la source. Et son entrée sur Montaigne lui-même scelle le culte de l'amitié des deux Périgourdins par un système de renvois qui resserrent les liens entre eux<sup>15</sup>. Montaigne miroir de La Boétie, à condition que celui-ci soit refait à l'image et selon les principes de celui-là.

12 Neil Kenny, *Born to Write : Literary Families and Social Hierarchy in Early Modern France*, Oxford, Oxford University Press, 2020.

13 Antoine du Verdier, *Bibliothèque*, Lyon, Barthelemy Honorat, 1585, p. 278, 1197. Démarche semblable chez Jacopo Corbinelli : la *Servitude volontaire* évoquée sans nom d'auteur (*Première Circulation*, *op. cit.*, p. 181), alors que dans son édition de Dante il attribue à La Boétie quatre vers traduits dans les *Regles de mariage* de 1571 (*De vulgari eloquentia*, éd. et annotée par Corbinelli, Paris, Jean Corbon, 1577, II<sup>e</sup> partie, p. 30).

14 François Grudé de la Croix du Maine, *Premier Volume de la Bibliothèque*, Paris, Abel L'Angelier, 1584, p. 76.

15 *Ibid.*, p. 329.

Il est instructif de constater combien cette initiative en histoire littéraire détermine la suite de la réception de La Boétie. Des plus grands aux plus petits, la tradition des *elogia* et des *vitæ* dans la littérature de la première modernité française emboîte le pas à Montaigne, reproduisant la voie tracée par les histoires littéraires.

Gabriel de Lurbe présente un exemple de ce procédé dans son *De illustribus Aquitaniæ viris* de 1591. Sans nommer explicitement Montaigne, son éloge de La Boétie, pour bref qu'il soit, est subtilement tissé de souvenirs et d'imitations des *Essais*. Après le panégyrique des dons littéraires du Sarladais, De Lurbe poursuit :

*Certúmque est anno ætatis decimo octavo libellum de Servitute voluntaria, qui manibus doctorum teritur, ab eo dictatum fuisse*<sup>16</sup>.

« Il est certain que le libelle *De la Servitude volontaire*, qui est fortement utilisé et manié par les doctes, avait été rédigé par lui à l'âge de dix-huit ans. »

Ces informations proviennent du chapitre « De l'amitié » comme l'indique d'ailleurs la traduction en latin, « *manibus doctorum teritur* », de l'observation de Montaigne à propos de la *Servitude volontaire*, « [i]l court pieça entre les mains des gens d'entendement » (I, 28, 184). Mais De Lurbe renchérit sur sa source en citant dans la suite de cette phrase deux vers d'Horace absents des *Essais* : « *mors quæ æquo pede pulsat pauperum tabernas, regúmque turres*<sup>17</sup> ». La raison n'en est pas difficile à découvrir : Montaigne citera des vers horatiens en I, 28 pour pleurer La Boétie ; De Lurbe en prend le relais mais en jouant sur un registre complémentaire chez le même poète latin, l'omniprésence de la mort qui engloutit tout. L'éloge de La Boétie par Montaigne inspire chez De Lurbe une *mimésis* littéraire qui ne sera pas le seul exemple de ce phénomène.

Un des témoins méconnus de cette influence montaignienne dans la réception de La Boétie est un chanoine théologal et vicaire-général de Sarlat, Jean Tarde (1561-1636). Ses *Chroniques* (début XVII<sup>e</sup> siècle), restées en manuscrit jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, sont le récit des événements marqueurs de la ville et de l'église de Sarlat sans compter aussi des commentaires sur des épisodes plus personnels. Sous l'année 1563, elles contiennent

16 Gabriel de Lurbe, *De illustribus Aquitaniæ viris*, Bordeaux, Simon Millanges, 1591, p. 115.

17 Horace, *Odes*, I, 4, v. 13-14.

un éloge de La Boétie qui n'a pas été remarqué. Il est suffisamment bref pour être cité dans son intégralité :

Le 18 d'aoust, décéda Estiene de la Boétie, conseiller du roy en la cour de parlement de Bordeaux, aagé de 33 ans, nay d'une fort honorable famille de Sarlat. La nature l'avoit doué d'un beau jugement et son travail l'avoit randu scavant ès lettres grecques et latines, et en toute sorte de science. Ses poèmes et discours de la « Servitude volontaire » qui restent de luy, sont choses qu'il fit par forme d'exercitation pendant sa jeunesse. Si, quelques jours avant de mourir, il eût faict quelque autre chose, on eût veu des conceptions bien plus relevées et une vivacité d'esprit différente du commun des hommes de son temps. C'estoit une âme moulée au patron de quelque ancien sénateur grec ou romain, mais la mort le ravit avant qu'il eût moyen de se faire cognoistre<sup>18</sup>.

Tarde reprend dans cette entrée, parfois textuellement, le jugement de Montaigne dans les toutes premières pages du chapitre de « De l'amitié ». Il est vrai que le résultat n'est pas finalement tout à fait admirable. Tarde n'a pas toujours bien compris le sens ni le propos de sa source et certaines tournures font preuve de la confusion (« une âme moulée au patron de quelque ancien sénateur grec ou romain ») ou frôlent le ridicule (« Si, quelques jours avant de mourir, il eût faict quelque autre chose »). Cet éloge n'en atteste pas moins le rayonnement de Montaigne même loin des principaux cercles lettrés. Le nom de l'essayiste n'est nulle part prononcé, mais il est partout présent ; sans lui, il est quasiment impossible de parler de La Boétie. Les deux ne font qu'un.

Ce seront toutefois les *Elogia* de Scévole de Sainte-Marthe, entamés en 1598 et terminés en 1630, qui représenteront le point culminant de cette tradition. Ils contiennent à partir de l'édition de 1602 un dipytique de La Boétie et de Montaigne, la place de choix étant réservée à La Boétie, peut-être pour des raisons de chronologie<sup>19</sup>. Le Sarladais y est célébré en tant que poète et traducteur. Seule une petite remarque glissée en fin d'éloge constate discrètement que :

18 J. Tarde, *Chroniques*, éd. citée, p. 240. Sur Tarde, consulter A. Dujarric-Descombes, « Recherches sur les historiens du Périgord au xvii<sup>e</sup> siècle (suite) : Tarde », *Bulletin de la société historique et archéologique du Périgord*, t. 9, 1882, p. 371-412. Nous avons brièvement mentionné Tarde plus haut, n. 4.

19 Sur Sainte-Marthe et cet *elogium*, voir Warren Boutcher, *The School of Montaigne in Early Modern Europe*, 2 t., Oxford, Oxford University Press, 2017, II, p. 36-41.

*Cætera ne quam fortè pio cineri maculam aspergerent, vt pote liberius paulò scripta quàm vt hæc tempora ferre possent; amicorum consilio latuère*<sup>20</sup>.

Passage qui subit dans la traduction de Colletet un développement plus explicite qui livre des compléments d'information au cas où l'implicite serait trop obscur pour ses lecteurs :

« Quant à ses autres Escrits, ses Amis intimes ne furent pas d'avis de les publier, de peur de ternir en quelque sorte sa memoire. C'estoient des discours d'Estat qu'il avoit composez sur les affaires de son temps, comme un traité de la Servitude volontaire, & quelques memoires de nos troubles sur l'Edict de Janvier 1562. Et pour ce que ces matieres estoient un peu trop chatoüilleuses & trop delicates, & qu'elles estoient conceuës avec un peu plus de liberté que la saison ne le pouvoit souffrir, on se resolut de les supprimer apres sa mort, comme il les avoit tousjours cachées pendant sa vie<sup>21</sup>. »

On reconnaîtra sans difficulté dans ce descriptif des éléments tirés du chapitre « De l'amitié » et de la lettre de Montaigne sur la mort de La Boétie : aussi bien les intitulés des discours en question qu'une paraphrase de l'avertissement de l'essayiste, « affin que la memoire de l'auteur n'en soit interessée en l'endroit de ceux qui n'ont peu connoistre de pres ses opinions et ses actions, je les advise que... » (I, 28, 194).

Ce n'est pourtant là le dernier mot ni de Sainte-Marthe ni de Colletet. Au contraire, la suite de l'éloge est imbue de l'esprit de *pietas*, dans l'hommage littéraire et personnel que Montaigne rend en tendre choéphore à son ami défunt :

*Michaël Montanus eius æqualis, popularisque & collega coniunctissimus [...] operibus à se collectis in perenne amoris erga illum sui pignus & monumenta adiungi voluit*<sup>22</sup>.

« Michel de Montagne qui estoit de mesme condition que luy, & qu'il aympoit d'une amitié fort estroite [...] eut soin de recueillir ses œuvres. Et mesme pour gage eternel de son amitié inviolable, il les voulut laisser à la posterité avec des Eloges solempnels, & bien dignes du merite de l'un & de l'autre<sup>23</sup>. »

20 Scévole de Sainte-Marthe, *Gallorum doctrina illustrium Elogia*, Paris, Jacques Villerey, 1630, p. 40.

21 Guillaume Colletet, *Éloges des hommes illustres*, Paris, Antoine de Sommaville. Augustin Courbé et François Langlois, 1644, p. 148-149.

22 S. de Sainte-Marthe, *Elogia*, éd. citée, *loc. cit.*

23 G. Colletet, *op. cit.*, éd. citée, p. 149-150.

L'ambiance antiquisante est palpable, surtout dans l'imitation virgilienne de Sainte-Marthe, « *amoris ... pignus & monumenta*<sup>24</sup> », laquelle Colletet ne reproduit pas, préférant comprendre « *monumenta* » au sens horatien d'une œuvre littéraire pérenne et voir dans Montaigne le pratiquant du même genre que lui, l'*elogium*.

L'apogée de cet *elogium* invoque les deux amis en leur adressant une apostrophe aussi passionnée que lyrique :

*Salvete ô felices animæ, gemini Musarum ocelli, & commune hoc vobis ambobus Elogium boni ac volentes accipite. Absurdum enim fore arbitrabar, si quorum animos perpetuus amor in vita coniunxerat, eorum nomina post obitum inepta seiungeret laudatio*<sup>25</sup>.

« Je vous saluë icy de tout mon cœur, ô bienheureuses Ames, lumieres jumelles de nos Muses ; [...] ne desdaignez point je vous supplie de recevoir favorablement ce seul & petit Eloge que j'ay tracé pour vous deux ensemble, & que je vous offre en commun. J'ay pensé qu'il eust esté mal à propos [...] si soubz pretexte de vous voir louer d'avantage, j'eusse separé vos noms apres vostre mort, vous qu'une rare amitié avoit tousjours estroittement unis, & dont elle n'avoit fait qu'un cœur pendant vostre vie<sup>26</sup>. »

Là encore, Sainte-Marthe ne se prive pas des ressources de la poésie latine : les « *felices animæ* » d'Ovide et de Virgile, le « *perpetuus amor* » de Catulle<sup>27</sup>. En réponse à Montaigne qui avait regretté, à travers des citations d'Horace, de Térence et de Catulle (I, 28, 193-194), la perte de son « frère » (*frater*), de cette « moitié de son âme » (*partem animæ*), Sainte-Marthe va en sens inverse, en les réunissant par un autre *topos* de la rhétorique de l'amitié, une âme en deux corps. Il sait allier dans son *elogium* deuil et célébration en hommage autant au chapitre « De l'amitié » qu'aux deux écrivains que ce chapitre met en scène. Et la reconnaissance opère ici à plus d'un niveau et avec plus d'un sens, depuis l'identification du jeu des allusions à l'imitation de Montaigne jusqu'à l'hymne qui fait fondre La Boétie et Montaigne en un seul être, jouissant d'une même identité et d'une même renommée.

24 Virgile, *Énéide*, v, 571-572 : « [equus] quem candida Didollesse sui dederat monumentum et pignus amoris » ; cf. v. 538.

25 S. de Sainte-Marthe, *Elogia*, éd. citée, p. 41.

26 G. Colletet, *op. cit.*, éd. citée, p. 152.

27 « *Felices animæ* » : Ovide, *Fastes*, I, 297, Virgile, *Énéide*, VI, 669 ; « *amor perpetuus* » : Catulle, poème 109, v. 1-2.

Montaigne et le vingt-huitième chapitre du premier livre de ses *Essais* sont plus qu'un repère pour ses successeurs, ils sont indispensables à une certaine compréhension de la toute première réception d'un La Boétie conçu strictement dans la perspective de l'amitié. Le fait que celui-ci soit doté d'un nom, d'un statut, et d'un contexte historique, social et littéraire est d'abord et avant tout le travail d'un Montaigne endeuillé et soucieux de protéger la réputation de l'Ami disparu. C'est cet ensemble d'éléments qui sera transmis aux premiers historiens de la littérature ; même l'attribution de la *Servitude volontaire* à la paternité du Sarladais a un objectif précis, celui de l'arracher à l'anonymat dans lequel elle sombre, sujette à toutes les déformations et à toutes les aliénations.

On le sait, sur son lit de mort, La Boétie fait de Montaigne le « successeur de [s]a Bibliotheque & de [s]es livres », legs qui sera, dit-il, *μνημόσυνον τῷ sodalis*, « un souvenir de ton camarade<sup>28</sup> ». La réaction de l'essayiste devant ce legs n'est pas une simple commémoration, mais l'inscription de ce souvenir dans le monument littéraire que les *Essais* étaient déjà en passe de devenir. Il réussit de ce fait à infléchir en même temps la notion de famille telle que Kenny l'analyse. À côté du travail des familles biologiques d'écrivains, certes fort opératoires à la première modernité, Montaigne invente une famille intellectuelle à laquelle il n'est pas rattaché par des liens du sang – Gournay, La Boétie (l'un et l'autre des orphelins) et De Brach – mais qu'il rassemble et cultive sous le signe de l'amitié<sup>29</sup>. Sa surenchère est d'y ajouter une dimension « fraternelle », ses étroites relations avec La Boétie reconnaissables par une représentation et une interprétation renouvelées et qui, à la différence du contexte polémique, pourront d'ailleurs déterminer l'usage qui en sera fait. Et Montaigne a gagné son pari auprès de sa postérité immédiate : sans lui, La Boétie n'est pas intelligible ni même, à la limite, pensable.

28 Michel de Montaigne, « Extrait d'une lettre [sur] la maladie & mort de feu Monsieur de la Boetie », dans *La Mesnagerie de Xenophon*, Paris, Frédéric Morel, 1571, f° 125r°.

29 Pour Montaigne et Gournay comme exemple d'une famille non-biologique, voir N. Kenny, *Born to Write, op. cit.*, p. 137-138.

## « ORNAMENT DE NOSTRE SENAT »

« Dans les années qui suivirent sa disparition, La Boétie fut célébré en tant que poète et qu'orateur », observe Jean Balsamo judicieusement<sup>30</sup>. « Conseiller du Roy au Parlement de Bordeaux [...] Poète Latin & François, historien & orateur », confirme La Croix du Maine<sup>31</sup>. En parallèle à la réorientation des données opérée par Montaigne, c'est justement au sein du parlement que La Boétie est l'objet d'éloges. Dès 1582, Antoine Loisel porte un toast aux grands esprits de ce parlement, citant en particulier les « Boyers, les Chassignes, les Ferrons, Rouffignacs, Pommiers, Calvimonts, Carles, Langes, Alesmes, Moncaults, Boities, Mallevins, Pontacs, Montaignes, & infinies autres lumieres de ce ressort<sup>32</sup> ». En même temps que le nom de La Boétie, on notera ici celui de sa famille maternelle, les Calvimont, celui de la famille de son épouse, les Carle, et celui des Ferron, famille de son proche parent, ami et collègue, Arnauld de Ferron<sup>33</sup>. Membre déjà d'un clan respecté et influent, La Boétie occupe sans conteste une place éminente parmi les plus grands lauréats du parlement qu'il avait servi et parmi les grandes familles qui y siégeaient. Ce descriptif est confirmé par d'autres sources. Dans sa *Chronique bourdeloise* de 1594, De Lurbe enregistre sous l'année 1563 une disparition brutale : « Estiene de la Boytie Conseiller en la Cour, recommandé pour son sçavoir & vertu, & duquel les œuvres Latines & Françaises se voyent, meurt en la fleur de son eage<sup>34</sup> ». L'attention du lecteur est dirigée, dans cette entrée sommaire, vers son statut de conseiller, vers son érudition, vers sa vertu, bref vers tout ce qui fait un orateur et parlementaire éminents. Dans sa publication complémentaire, De Lurbe souligne le fait que La Boétie avait été nommé parlementaire à Bordeaux à peine majoritaire et qu'il était bien supérieur à sa charge<sup>35</sup>.

30 Voir *La Première Circulation*, *op. cit.*, p. 231.

31 F. de La Croix du Maine, *Bibliothèque*, *op. cit.*, p. 76.

32 Antoine Loisel, *De l'œil des rois et de la iustice*, dans *La Guyenne*, Paris, Abel L'Angelier, 1605, p. 44.

33 Voir Paul Bonnefon, *Estienne de La Boétie, sa vie, ses ouvrages et ses relations avec Montaigne*, Bordeaux, Chollet, 1888, p. 15-16 ; Anne-Marie Cocula, *Étienne de La Boétie et le destin du « Discours de la servitude volontaire »*, Paris, Classiques Garnier, 2018, p. 106.

34 Gabriel de Lurbe, *Chronique bourdeloise*, Bordeaux, Simon Millanges, 1594, f° 46<sup>o</sup>.

35 G. de Lurbe, *De illustribus*, *op. cit.*, p. 115.

En 1594, le parlementaire Florimond de Ræmond l'appellera « jadis riche honneur de nostre Parlement » et en 1597 « jadis l'ornement de nostre Senat<sup>36</sup> », écho du « *senatus ornamentum* » de Lurbe<sup>37</sup>. De Thou reprendra la même terminologie dans son *Histoire universelle* : « l'ornement du Parlement de Bordeaux<sup>38</sup> ». Lorsqu'en 1576 Pierre de Brach fait l'éloge des « Sénateurs de nostre Parlement » alors disparus, il commémore parmi eux « Boétie [...] qui toutefois encore / A laissé des fragmens que tout le monde honore<sup>39</sup> ». Tous ces témoignages insistent sur les qualités professionnelles et personnelles du Sarladais et sur son parcours exceptionnel, un parcours d'orateur et d'écrivain auquel la Parque avait coupé court. Et avant de devenir souvenir ou monument, il était déjà ornement : première étape d'une canonisation.

C'est également dans ce cadre que La Boétie est perçu comme poète. Là aussi, Montaigne – parlementaire comme lui, ne l'oublions pas – y laisse son empreinte. Au lendemain de la disparition de son ami, il mène une campagne pour pérenniser sa mémoire, campagne qui aboutira en 1571/72 à la parution de ses vers latins et français et de ses traductions<sup>40</sup>. À la place de la *Servitude volontaire*, Montaigne mettra dans ses *Essais* les « vingt & neuf sonnets » avant de les biffer sur l'Exemplaire de Bordeaux<sup>41</sup> ; et il reproduira certains vers de La Boétie au fil de son texte<sup>42</sup>. À la vérité, il ne fait que favoriser à son tour la préférence de son ami périgourdin qui cite volontiers au cours de la *Servitude volontaire* ses

36 Tertullien, *De la couronne du soldat*, trad. Florimond de Ræmond, Bordeaux, Simon Millanges, 1594, p. 4 ; F. de Ræmond, *L'Anti-Christ*, Lyon, Jean Pillehotte, 1597, p. 269.

37 G. de Lurbe, *De illustribus*, op. cit., p. 115.

38 J.-A. de Thou, *Histoire universelle*, éd. citée, t. 1 : 1543-1551, p. 458 (livre V).

39 Pierre de Brach, « Hymne de Bourdeaux », dans *Poemes*, Bordeaux, Simon Millanges, 1576, f° 83v°.

40 Cf. J. O'Brien, « Un poème latin de La Boétie et ses variantes : l'épithaphe sur la mort du marquis de Beaupréau », *RHR*, n°92, 2021, p. 29-47, surtout les p. 35, 41.

41 Voir Michel Magnien, « De l'hyperbole à l'ellipse : Montaigne face aux sonnets de La Boétie », *Montaigne Studies*, t. II, 1990, p. 7-25, et « Le Centre indécis du livre I : réflexions sur la "place" de La Boétie au sein des *Essais* » dans Roger Bruno-Vasselín (dir.), *Montaigne et l'intelligence du monde moderne*, Paris, PUF, 2010, p. 115-133 ; Philippe Desan, « La Place de La Boétie dans les *Essais* ou l'espace problématique du chapitre 29 » dans *Montaigne dans tous ses états*, Fasano, Schena, 2001, p. 37-68 ; J. Balsamo, « Montaigne, Cyprien de Poifferré et les sonnets de La Boétie », dans Marcel Tetel (dir.), *Étienne de La Boétie. Sage révolutionnaire et poète périgourdin*, Paris, Champion, 2004, p. 363-384.

42 Voir O. Guerrier, « *En mille contraires visages* : les présences lyriques de La Boétie », *Montaigne Studies*, t. XI, 1999, p. 155-168 ; Michèle Clément, « La Boétie poète-traducteur dans le *Discours de la servitude volontaire* », dans Romain Menini (dir.), *Traductions de La Boétie*, Paris, Classiques Garnier, « Cahiers La Boétie, n°7 », à paraître.

propres traductions poétiques de vers latins ou grecs et se plaît à évoquer avec admiration des poètes contemporains tels que Ronsard, Du Bellay et Baïf, manifestant en cela le soutien qu'il apporte à l'épanouissement de la langue française et surtout de la poésie française<sup>43</sup>.

Dans le sillage de Montaigne et même avant, les poètes du Sud-Ouest, en grande partie parlementaires, s'empresment de compter La Boétie parmi leur nombre. Dès 1563, Maurice de Marcis, avocat au parlement de Bordeaux, évoque le souvenir du conseiller défunt en unissant son nom à celui de Ferron, tout comme Martin Despois, avocat au même parlement, le fera avec La Boétie et Montaigne (le discours de l'amitié encore une fois) dans un éloge des traductions et des poésies du Sarladais remontant à la première décennie du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>44</sup>. Florimond de Ræmond, successeur de Montaigne au parlement de Bordeaux, conservera deux distiques inédits de La Boétie dans des œuvres publiées en 1594 et 1597<sup>45</sup>. En 1604, le poète agennais, Antoine de La Pujade, saluera le « docte La Boitie, / Qui fut un grand poète et un grand orateur<sup>46</sup> ».

Ces hommages sont autant d'actes de reconnaissance, de célébration et de commémoration, nés au sein d'une *familia*<sup>47</sup>, c'est-à-dire d'un réseau étroit de connaissances personnelles et d'affinités intellectuelles et professionnelles, complémentaires de la « famille » inventée par Montaigne. Intégré, pour ainsi dire, à l'édifice scripturaire du Palais de l'Ombrière, La Boétie jouit de la plus haute estime en tant que poète accompli, orateur distingué et parlementaire éminent.

D'écrits controversés, point de nouvelles.

43 *De la servitude volontaire*, éd. citée, p. 64 ; J. Balsamo, « *La Servitude volontaire* : une défense et illustration de la langue française », « Étienne de La Boétie, *Discours de la servitude volontaire* », *Fabula/Colloques*, 2015.

44 Pour Marcis, voir Paul Courteault, « Poésies latines de Maurice de Marcis, avocat au parlement de Bordeaux », *Bulletin de la Société des bibliophiles de Guyenne*, 1959, p. 1-14. Pour Despois, voir Reinhold Dezeimeris, *Poésies françaises, latines et grecques de Martin Despois*, « Publications de la Société des bibliophiles de Guyenne », t. 2, Bordeaux, Gounouilhou, 1876, p. 107-110 ; P. Bonnefon, *Montaigne et ses amis*, 2 t., Paris, Armand Colin, 1989, I, p. 166-167 ; Nerina Clerici Balmas, « Le Souvenir d'Étienne de La Boétie chez quelques écrivains de son époque », dans *Étienne de La Boétie, op. cit.*, p. 387, 395.

45 F. de Ræmond, *op. cit. loc. cit.*, supra, n. 36.

46 G. Colletet, *Vies des poètes agenais (Antoine de La Pujade – Guillaume du Sable)*, éd. Philippe Tamizey de Larroque, Agen, Prosper Noubel, 1868, p. 15. Ces vers sont également cités par J. Balsamo dans *La Première Circulation, op. cit.*, p. 231, n. 1.

47 Pour cette idée, voir J. O'Brien, « Le Récit familial », dans « *La familia de Montaigne* », *Montaigne Studies*, t. XIII, 2001, p. 7-12.

## BIFURCATIONS

Récapitulons. Face à la défiguration subie par un manuscrit qui avait été la cause de sa rencontre avec La Boétie, Montaigne établit les principes d'une reconnaissance, propre à rendre à La Boétie sa « face d'homme », en faisant de la lecture – en l'occurrence celle du chapitre I, 28 – la scène d'une *anagnorisis*, selon une corrélation dont Terence Cave le premier avait souligné la pertinence<sup>48</sup>. De façon indépendante mais convergente, le renom de La Boétie est perpétué dans les milieux parlementaires et poétiques (qui sont souvent les mêmes). Entre une famille qui n'en est pas une et une *familia* qui l'absorbe en ses rangs, l'enjeu ne varie pas.

Et pourtant des éléments hétérogènes viennent brouiller ce tableau aux lignes si nettes. Il est temps d'évaluer leur importance.

Revenons tout d'abord à Jacques-Auguste de Thou. Curieusement, en même temps que le jugement négatif qu'il porte sur la *Servitude volontaire*, il lui consacre un hommage et une apologie. D'abord, le sommaire du livre V signale l'existence d'un « [l]ibelle excellent, composé [...] par Etienne de La Boetie Conseiller au Parlement de Bourdeaux, sous le titre du *Contr'un*, ou de la Servitude volontaire<sup>49</sup> ». Ensuite, racontant la révolte de la gabelle en 1548, à laquelle il rattache la rédaction du traité de La Boétie, De Thou émet le jugement suivant :

Mais ce Livre a été employé depuis à un usage & pris dans un sens bien different de celui de l'Auteur, par des gens qui n'avoient en vue que d'animer l'esprit des Peuples, & qui le publièrent dans cette intention après le Massacre de Paris, c'est-à-dire vingt-quatre ans après qu'il fut composé, & par conséquent depuis la mort de La Boëtie<sup>50</sup>.

« Usage », « sens », « intention » : tout l'argument de Montaigne est là et De Thou s'en fait l'écho. D'une part, la *Servitude volontaire* est donc un pamphlet destiné à aigrir les esprits et à inciter à la rébellion, sinon à la sédition ; de l'autre, cependant, sa visée a été volontairement déformée par l'usage qui en a été fait, son sens méconnu et ses véritables

48 T. Cave, *Recognitions*, *op. cit.*, p. 260, 262, 496.

49 J.-A. de Thou, *Histoire universelle*, éd. citée, I : 1543-1551, p. 406 (livre V).

50 *Ibid.*, p. 458-459 ; W. Boucher, *op. cit.*, II, p. 48-49.

intentions bafouées ; bref, il demeure un texte défiguré. De Thou ne réconcilie pas le va-et-vient entre ces contradictions et il n'est pas seul.

Le chapitre sur La Boétie dans les *Vies des poètes bordelais et périgourdins* de Colletet offre un exemple plus développé de ces tendances contradictoires. Elles sont notamment évidentes lors de sa discussion de l'ouvrage controversé :

Son excellent *Discours de la servitude volontaire, ou le Contre un*, qui fut un essay de sa premiere jeunesse, n'ayant pas atteint le dix huitiesme an de son aage lorsqu'il le composa, tesmoigne la passion qu'il avoit pour la liberté, et jusques à quel point il estoit naturellement ennemy de la tyrannie. Aussi, ce libre discours fut reçu de la France avec un grand applaudissement, et imprimé à part en plusieurs lieux. On le peut voir encore tout entier dans le troisieme volume des *Mémoires de l'estat de France sous le roy Charles 9*, et pour ce que ceste matiere est un peu trop chatouilleuse et conçue avec un peu plus de liberté que la saison ne le pouvoit souffrir, Michel de Montagne, qui recueillit ses œuvres après sa mort, fut conseillé de supprimer ce libre discours<sup>51</sup>.

À la passion pour la liberté dont fait preuve l'auteur correspond la liberté de l'écrit, ce « libre discours » dont la notion méritera en elle-même une étude à part<sup>52</sup>. Toutefois, la description de la *Servitude volontaire* est plus que surprenante et tout sauf objectivement vraie : nous avons en réalité la preuve que si le traité avait été bien accueilli par des « gens d'entendement » (I, 28, 184), il ne fut pas « reçu de la France avec un grand applaudissement », les *Mémoires de l'estat de France* étant par ailleurs un recueil clandestin livré au bûcher bordelais en 1579<sup>53</sup>. Le problème vient en partie de l'amalgame d'intertextes dont cet extrait est tissé : il rappelle Montaigne lui-même qui justifiait l'omission du traité dans les opuscules de 1571/72 en prétextant qu'il était d'une « façon trop delicate et mignarde pour [l'] abandonner au grossier et pesant air d'une si mal plaisante saison<sup>54</sup> ». Mais, dans la suite de la phrase, Colletet y soude une réminiscence de Sainte-Marthe (« un peu

51 G. Colletet, *Vies des poètes bordelais et périgourdins*, éd. P. Tamizey de Larroque, Genève, Slatkine Reprints, 1969, p. 56.

52 Voir notre article à paraître, « *Doctes et libres discours*. De la république des juristes à celle des lettres ».

53 Voir la mise au point d'Alain Legros, « La Boétie, *De la servitude volontaire* » sur le site MONLOE : MONtaigne à L'Œuvre (Université de Tours).

54 Michel de Montaigne, « *Advertissement au lecteur* » dans *La Mesnagerie de Xenophon*, *op. cit.*, p<sup>o</sup> 3v<sup>o</sup>.

plus de liberté... »), dans la traduction qu'il avait lui-même donnée de l'extrait en question<sup>55</sup>. Le passage maladroit du discours libre applaudi de tous au discours trop libre supprimé par Montaigne est perceptible. Comme chez Jacques-Auguste de Thou, une tension est provoquée par deux réactions opposées que l'explication ou l'apologie ne parviennent pas à gommer.

Le même phénomène peut se reproduire en séquence chronologique. Déjà, dans une note postérieure recollée à son journal sous l'année 1574, Pierre de l'Estoile fait l'éloge de la *Servitude volontaire* paru dans les *Memoires de l'estat de France* : « n'ayant esté imprimé, [il] y tient ung des premiers lieux pour estre bien fait<sup>56</sup> ». L'identité de l'auteur restera cachée. En 1595, François Le Poulchre dresse la liste de « sept couples d'amis » de l'Antiquité, à commencer par Hercule et Philoctète, auxquels il joint un couple contemporain : « Michel seigneur de Montagne s'apparie en ses Essais, en amitié avecques ces anciens : avecques Estienne de la Boetie<sup>57</sup> ». Vers la même époque, Philibert Mareschal distingue rigoureusement, à l'instar de Du Verdier, les opuscules de 1571/72 d'avec le traité de la *Servitude volontaire* tout en leur attribuant cependant la paternité de La Boétie, à la suite de Montaigne<sup>58</sup>. Au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, l'*Histoire de France* de François de Mézeray affirmera :

Mais s'ils [les huguenots] ne faisoient pas la guerre avec les armes, ils les faisoient avec la plume, employant les Escrits & les Libelles comme des avant-coureurs de leurs desseins. Premierement, ils renouvelerent le Traité de la servitude volontaire [manchette : *Anthnoticon*], que la Boétie Conseiller au Parlement de Bordeaux, jeune homme de grand cœur & de grand esprit, avoit fait du regne de Henry II, pour une autre occasion<sup>59</sup>.

Faisant étalage de ses connaissances des histoires de Thou et d'Aubigné (ce dernier est plagié dans cet extrait), Mézeray revient à l'image d'un La

55 Voir plus haut, p. 62.

56 J. O'Brien et M. Schachter (dir.), *La Première Circulation*, op. cit., p. 197, n. 32.

57 François Le Poulchre de La Motte-Messemé, *Le Passe-Temps*, Paris, Jean Le Blanc, 1595, f<sup>o</sup> 39r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup> ; éd. Brigitte Lourde, Paris, Champion, 2008, p. 113.

58 [Philibert Mareschal, sieur de la Roche,] *La Guide des Arts et Sciences, et Promptuaire de tous Liures*, Paris, François Jaquin, 1598, p. 169 (*La Mesnagerie*) ; 398 pour l'entrée : « Estienne de la Boétie, Discours de la servitude volontaire inseré au 28. ch. du 1. livre des Essais de Montagne ».

59 François de Mézeray, *Histoire de France*, 3 t., Paris, Mathieu et Pierre Guillemot, 1643-1651, II : 1646, p. 1151.

Boétie mis au service du conflit contrairement à ses intentions profondes. Quelque vingt ans après, Charles Sorel, discutant, comme L'Estoile avant lui, des *Memoires de l'estat de France*, précisera : « Il se trouve la des Pieces telles que le *Traité de la Servitude volontaire ou du Contre-un* qui est un Livre contre les Monarques attribué à *Estienne de la Boétie*<sup>60</sup> ». « Attribué à » : la perception qu'il s'agit d'un écrit anti-monarchiste fait hésiter Sorel, qui se réfugie dans la prudence quant à la paternité du traité.

Cinq illustrations d'une même tendance : de la polémique à l'amitié, de l'atmosphère antiquisante à l'actualité politique, de l'apologie à la réserve, les sources historiques révèlent que ce sont la disjonction et l'éclatement qui dominant le portrait de La Boétie.

## AXIOLOGIES

Il serait tout de même erroné de conclure à une inadvertance ou, pire, à une incohérence du commentateur dans les témoignages évoqués. Les traits que nous venons de relever tiendraient plutôt à la nature d'un texte, la *Servitude volontaire*, capable de nourrir des valeurs simultanées, voire contradictoires. Essayons de justifier cette hypothèse.

D'abord, des parallèles : Lucien et Julien l'Apôstat. Si les réactions contrastées de la Renaissance devant l'œuvre de Lucien ont suscité une abondante littérature critique, Julien, quoique moins familier au public, suit le même parcours. Alors que sa vie et ses actions ne cessent de susciter la condamnation, ses écrits sont en revanche applaudis depuis Érasme pour leurs qualités satiriques et éthiques<sup>61</sup>. Ces deux tendances sont irréconciliables et ne sont jamais formellement réconciliées à la Renaissance. Elles co-existent. Le texte de La Boétie ne serait pas dans ce cas une exception inédite, mais il se retrouverait tout de même en compagnie bien hétérodoxe...

60 Charles Sorel, *La Bibliothèque française*, seconde édition, Paris, La Compagnie des Librairies du Palais, 1667, p. 336.

61 Voir par exemple Stefan Rebenich, « Julian's Afterlife. The Reception of the Roman Emperor » dans Stefan Rebenich et Hans-Ulrich Wiemer (dir.), *A Companion to Julian the Apostate*, Leyde et Boston, Brill, 2020, p. 398-420, ici p. 402-407.

Ensuite, une perspective critique. Dans *Pré-histoires*, Terence Cave identifie tout un corpus de composantes de ce qu'il dénomme un « texte troublé », « indice d'une incertitude épistémologique, d'une angoisse ontologique ou axiologique<sup>62</sup> ». En particulier, lorsqu'il en vient à analyser dans l'« Apologie de Raymond Sebond » la logique de l'antipéristase, figure de l'intensification d'une qualité en réaction ou en résistance à son contraire, il met en évidence l'inversement axiologique que cette figure peut faire naître, mais en nous avertissant :

L'antipéristase [...] n'est pas un simple contraste, une *coincidentia oppositorum*, ou un paradoxe, mais un mouvement de transvaluation qui permet d'entretenir successivement – sinon simultanément – deux attitudes, ou même plusieurs attitudes, radicalement différentes<sup>63</sup>.

Basculements, bifurcations, apologies, déploiement de deux séries de jugements qui s'intensifient en s'opposant : on entrevoit sous cet éclairage comment ces réactions de la part des premiers critiques de La Boétie témoignent non d'un embrouillage, mais d'un trouble devant une pensée aussi déconcertante que celle de la *Servitude volontaire*.

Enfin, on pourrait développer, par extension, en s'inspirant de cette optique cavienne, la notion de texte troublant<sup>64</sup>, celui qui divise l'opinion et fait scandale<sup>65</sup>. La *Servitude volontaire* est justement ce scandale, cette pierre d'achoppement (grec : *scandalon*), qui fait obstacle à son intégration à la riche moisson d'hommages que son auteur recueille. Négativement, ce traité peut faire figure de brebis galeuse, et soumise en tant que telle à toutes les exclusions, surtout que chaque rencontre, chaque nouvel usage peut altérer la représentation et l'interprétation de ce texte et de son auteur et risque de subvertir les critères de la reconnaissance que Montaigne avait soigneusement mis en place. Mais positivement, il peut être lu comme le vecteur d'une pensée qui n'en reste pas moins audacieuse. C'est Colletet qui le signale en faisant de la *Servitude volontaire* un exemple illustre du libre discours, c'est-à-dire qu'il réoriente la lecture

62 Terence Cave, *Pré-histoires. Textes troublés au seuil de la modernité*, Genève, Droz, 1999, p. 15. Je remercie Laurent Gerbier de m'avoir posé la question du rapport entre cette notion et la *Servitude volontaire*.

63 *Ibid.*, p. 49.

64 T. Cave, *Pré-histoires, op. cit.*, p. 15, qualifie au passage les objets littéraires de « troublés ou troublants » (nous soulignons).

65 Pour le rapport entre reconnaissance et scandale, voir T. Cave, *Recognitions, op. cit.*, p. 1-2.

de ce traité de façon à lui ouvrir une voie nouvelle dans sa diffusion et son interprétation futures. Insistons, avec Cave, sur le fait qu'il ne s'agit pas là d'une succession, allant du négatif au positif, mais d'une simultanité. La défiguration et la re-figuration seront effectivement l'histoire même de La Boétie à la première modernité, une oscillation entre deux pôles, le ressassement d'une certaine idée de l'homme et de l'ami et la perpétuelle fuite en avant d'un manuscrit qui mènera une vie de nomade, privée de paternité et souvent d'intitulé ; manuscrit qui n'a pas de chez soi où être à soi et qui passe à côté des efforts pour monumentaliser son auteur dans les histoires littéraires, les *elogia* ou les productions parlementaires.

L'errance au rendez-vous de la rencontre et de la reconnaissance : le destin de la *Servitude volontaire*.

John O'BRIEN  
Université de Durham